Quarante-Huitième Année. — N° 285. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 28 Novembre 1889.

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Mardi, 5 heures soir.

L'élection de M. le comte Dillon vient d'être invalidée ou, pour parler plus exactement, déclarée nulle *ab initio*. La chose a été faite en un tour de main. M. Lemercier, rapporteur, ne s'est pas attardé à réfuter la vigoureuse argumentation présentée par M. Cunéo d'Ornano. Ce procureur-là est un laconique.

— Messieurs, a-t-il dit à la Chambre, le comte Dillon a été condamné à la déportation. Donc il est privé de ses droits politiques. Donc il est inéligible. Donc il n'a pu être élu. Donc vous l'invaliderez.

Et, par 333 voix contre 181, l'invalidation a été prononcée.

Mais les droits du suffrage universel? Mais la volonté des électeurs? Mais la Souveraineté du Peuple?

Tout cela doit s'incliner devant une condamnation prononcée par le Sénat, par « la Chambre du suffrage restreint », par l'Assemblée contre laquelle, aux applaudissements de la majorité républicaine, M. Madier de Montjau a crié : *Sus!*

Ce n'est plus le peuple qui est « souverain », c'est le Sénat !

Contre les conclusions du septième bureau, M. Cunéo d'Ornano a invoqué les précédents de Rochefort et de Blanqui validés quoique inéligibles ; il a rappelé les déclarations de Gambetta et de Clémenceau affirmant que des hommes frappés d'incapacité politique doivent être tenus pour régulièrement élus. On lui a marqué qu'il se trompait de temps et d'espèces.

La validation d'inéligibles avait sa raison d'être sous l'Empire ou sous le gouvernement de la monarchique Assemblée nationale, alors qu'il s'agissait d'élus réputés bons républicains; mais, aujourd'hui et dans le cas du comte Dillon, elle ne pouvait être admise.

On a d'ailleurs exécuté cette pauvre « souveraineté du peuple » tranquillement, avec le plus grand calme. Il semblait que la majorité n'attachait aucune importance à la chose et n'avait nullement conscience de la formidable atteinte portée au principe constitutif de la République.

Quelle superbe occasion d'intervenir s'offrait à l'opposition conservatrice ! Comme il lui eût été facile d'écraser cette méprisable majorité sous le poids de son apostasie et de dénoncer au pays le cynisme de la bande qui, faisant litière des droits du suffrage universel et de ses propres principes, n'a d'autre préoccupation que de conserver le fructueux monopole de l'exploitation nationale ! Mais la lassitude est partout. On regarde, on laisse faire, et nous allons aux catastrophes. J. DE GONTIER.

Après l'invalidation de l'élection de M. Dilton, la Chambre a également invalidé l'élection de M. Arnault, député conservateur de la deuxième circonscription de Montauban, par 275 voix contre 241. M. Arnault n'avait obtenu que 296 voix de plus que son concurrent.

En fait de lois d'affaires, ça commence à merveille: la Chambre juge, se déjuge à douze heures d'intervalle, ainsi que nous en avons eu la preuve à l'occasion du monopole des allumettes. — Sur un signe de Rouvier, qui voulait se demettre, la Chambre est revenue sur son vote, avons nous dit, et le monopole des allumettes nous reste ce qu'il était, sans amélioration. — On continuera à s'en plaindre, les uns maudiront le phosphore blanc, qui est morbide, les autres vanteront le phosphore rouge, qui résiste à la friction, d'autres se plaindront du mauvais soufrage des allumettes, et les débats n'auront abouti à rien qu'à faire rire à nos dépens, des voisins trop curieux pour n'être pas hostiles.

Allons, messieurs les républicains, soyez donc logiques; vous voulez, dites-vous, vous occuper d'affaires? De cela nous vous louons ; mais, de grâce, finissez-en donc avec vos proscriptions et vos expulsions. Gardez les hommes qui ont le goût et les aptitudes des affaires. Qu'est-ce que cela vous fait qu'ils soient royalistes ou simplement conservateurs, choisis parmi tant d'autres à cause de leur expérience? Laissez-les donc au poste que les électeurs leur ont confié. Ceux-là ne sont pas des conspirateurs ; ils veulent servir leur pays avec dévouement et avec intelligence.

Tout est en souffrance, l'agriculture attend que vous allégiez des charges toujours croissantes; le commerce demande un patronage qui ne se fait pas sentir; l'industrie n'est pas protégée contre un envahissement qui risque de vider ses ateliers, fermer ses usines et éteindre ses fourneaux.

A l'œuvre, vous disons-nous. Les conservateurs vous y attendent afin de rivaliser avec vous. Scrutez nos besoins, faites des enquêtes, relevez nos souffrances et laissez dormir la politique avec ses rancunes et ses méfiances.

De grâce, ne venez plus afficher publiquement des débats ridicules, d'où rien d'utile ne peut sortir. Laissez M. Ranc briser son idole, attaquer de toutes pièces la liberté de la presse parce qu'elle ne rend plus d'oracles favorables à ses vœux.

Ce n'est pas nous qui avons demandé la liberté de la presse, comme une réforme nécessaire au salut de la France ; — ce n'est pas nous qui voulons aujourd'hui lui mettre des entraves quand personne n'a plus protesté que nous contre ses outrages à la morale publique.

Eh pourquoi? nous dites-vous. Parce que nous sommes de ceux qui croient qu'il y a lâcheté à renier des libertés qui ne deviennent des licences que par le défaut de courage à les défendre.

M. Ranc aura bien de la peine à défaire à lui tout seul la loi de 1881, et nous ne sommes pas près de voir une Assemblée sortie du suffrage universel abroger la liberté de la presse.

M. Ranc peut saisir la Chambre de son projet. A la première épreuve il y aura peut-être de l'hésitation, mais à la seconde la liberté de la presse sera de nouveau consacrée et c'est tout au plus si on osera y introduire une pénalité contre les écrits qui déversent l'immoralité sur notre pauvre société malade.

Laissez donc, citoyens, dormir les allumettes, invitez le gouvernement à les *soufrer* plus consciencieusement, laissez-nous aussi la liberté de penser et d'écrire, et passez à des lois d'affaires.

La dénonciation des traités de commerce est trop proche de nous, pour que nous manquions de sujets de discussions utiles aux intérêts du pays.

LA « GUERRE AU PRINTEMPS »

On lit dans la *Petite France :*

« Tandis que les cercles officiels de Berlin ne tarissent pas de protestations en faveur du maintien de la paix, on prépare sous main les populations à l'éventualité d'une guerre.

» Des agents distribuent, en effet, depuis quelques jours, gratuitement, aux ouvriers et paysans dans différentes provinces et notamment dans celles de l'Est et de l'Ouest, une brochure intitulée : *la Guerre au printemps*, et qui a pour auteur un officier de l'état-major.

» Sous la forme de dialogues familiers, cet opuscule tend à préparer les esprits à la future guerre, laquelle, d'après l'auteur, éclatera au printemps prochain. C'est par milliers d'exemplaires que cette brochure chauvine est distribuée dans les centres ouvriers et parmi les habitants des campagnes. »

Monseigneur le Comte de Paris sera accompagné dans son voyage en Portugal, par M. le marquis de Lasteyrie ; il s'embarquera, comme nous l'avons annoncé, à Southampton, le 13 décembre.

Madame la Comtesse de Paris se rendra auprès de sa fille, S. M. la reine de Portugal, par la voie de terre.

Mgr le duc de Nemours va également partir pour Lisbonne, où il se trouvera pour assister au débarquement de S. M. l'empereur du Brésil.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Des renseignements parvenus au ministère des affaires étrangères, il résulte qu'aucune puissance européenne, ni aucune des républiques américaines, n'a encore reconnu le nouveau gouvernement du Brésil qui d'ailleurs s'intitule lui-même : Gouvernement provisoire.

La reconnaissance de la République du Brésil ne pourra avoir lieu qu'après sa constitution définitive.

Tous les gouvernements ont donné des ordres à leurs représentants à Rio de continuer leurs relations avec le gouvernement provisoire.

Le gouvernement français va donner des ordres identiques à son chargé d'affaires à Rio.

Lisbonne, 25 novembre.

Le ministre du Brésil à Lisbonne a reçu des instructions du gouvernement provisoire, pour recevoir l'Empereur et la famille impériale.

Le bruit court que Dom Pedro lancera de Lisbonne un manifeste dans lequel il indiquera qu'il abdique en faveur de la princesse d'Eu, celle-ci à son tour se désisterait en faveur de son fils.

Il se manifeste, en ce moment, au Brésil, un courant de réaction très prononcé contre le mouvement insurrectionnel.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Société de Secours aux blessés militaires

Fin du rapport de M. le vicomte de MASSACRÉ.

L'adhésion spontanée que vous nous avez donnée, nous montre que vous avez compris nos pensées, et c'est du fond du cœur que nous vous remercions de vous y être associés. Mais, permettez-nous de vous le dire, il ne suffit pas que l'importance de notre œuvre ait simplement pénétré dans vos esprits, il faut encore qu'à votre tour vous la répandiez et la fassiez prospérer. Lorsque vous ferez votre propagande, s'il vous arrive de rencontrer quelques personnes doutant de son opportunité, portez leur attention sur les terribles conséquences qui entraîneront le choc de nations entières, faites leur voir les nombreuses souffrances accumulées par les engins meurtriers dont disposeront les belligérants, et dites leur enfin d'écouter le cri des victimes qui montera vers tous implorant secours et pitié ; alors, pour me servir des expressions de M. Faye, secrétaire du Comité départemental d'Indre-et-Loire, elles comprendront que « le succès des œuvres de soulagement, comme celui des œuvres de destruction, dépend des mesures prises en temps de paix et que le triomphe sur la mort comme la victoire sur les champs de bataille appartiennent désormais aux mieux préparés ».

III

Notre Comité, dès que son choix fut approuvé par M. le maréchal de Mac-Mahon, illustre président du conseil central de la Société de la Croix Rouge française, s'est mis à compléter son cadre et à organiser ses moyens de propagande. C'est ainsi qu'il a successivement constitué sa commission médicale, nommé ses conseillers et ses conseillères, organisé son service de la lingerie et enfin procédé à la création de ses représentants dans les cantons ou les localités les plus importantes de l'arrondissement. Quoique le temps nous ait encore fait défaut pour en établir partout où nous le désirons, nous avons, néanmoins, la douce satisfaction de vous annoncer que Saint-Florent, Allonnes, Varrains, Chacé, Bagneux, Doué-la-Fontaine, Vihiers, Nueil-sous-Passavant, Fontevrault, Montreuil et Montsoreau possèdent des déléguées qui ont déjà cueilli d'amples moissons, et sauront encore glaner dans le champ confié à leur généreux dévouement.

Si vous tenez compte des tâtonnements et des lenteurs inséparables de tout début, vous serez étonnés du magnifique développement qu'a pris notre œuvre, en quelques semaines. Elle compte à l'heure actuelle un nombre considé-

rable d'adhérents, et vous trouverez dans le compte-rendu de M. le trésorier des chiffres qui vous indiqueront assez, par leur éloquence, la vitalité en même temps que la sympathie dont on entoure ses débuts.

L'or qui affluait dans notre caisse nous a de suite permis de faire face aux dépenses qui s'imposaient le plus impérieusement. C'est ainsi que le Comité, dans sa séance du 26 octobre dernier, a pu voter l'achat d'un brancard à roues, de deux brancards portatifs et d'une voiture d'ambulance, tandis que d'un autre côté il ouvrait, aux dames du Comité, un crédit de 1,500 francs pour l'acquisition de différents objets de lingerie qui vont former le premier fonds de notre dépôt et seront emmagasinés, 6, rue Pavée, dans les appartements déjà préparés pour les recevoir.

Leur achat constitue, jusqu'à ce moment, la seule dépense importante que nous ayons faite, car le conseil central, en s'engageant à payer les trois quarts du prix d'acquisition de notre matériel, réduit à quelques centaines de francs les déboursés que nous aurons à faire de ce côté. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'adresser tous nos remerciements à ce Conseil et de lui dire combien nous sommes touchés de la faveur qu'il témoigne à notre jeune collaboration.

Tel est, en quelques mots, l'exposé de notre situation actuelle. Les résultats sont encore peu nombreux si on jette un coup d'œil sur tout ce qui nous reste à faire ; mais ils ont leur importance et prouvent que nous devons avoir foi en l'avenir, si vous voulez bien continuer à vous occuper de l'œuvre aussi sérieusement que vous l'avez fait jusqu'à ce jour. — Nous voici enrôlés dans la grande légion de la Croix Rouge ; il ne tient qu'à vous d'y conquérir une place d'honneur.

IV

Notre tâche resterait inachevée, si nous ne rendions pas aux dames, composant le Comité, la part d'éloges qui leur est due. Elles ont été l'âme de notre œuvre et c'est à elles que revient, en majeure partie, la gloire de son développement. Laissez-nous, Mesdames, admirer votre zèle, votre entrain, votre énergie que rien ne rebute et rendre un sincère hommage aux qualités exquises qui vous rendent si dignes de porter notre drapeau. Vous avez bien mérité de l'œuvre et vous trouverez votre récompense dans les bénédictions que vous adresseront aux jours de deuil et de tristesse les cœurs de ceux qui auront à apprécier l'utilité et l'importance de vos travaux actuels.

Rendons enfin un juste tribu de reconnaissance à la charitable et vaillante population de notre contrée qu'on trouve toujours prête au moment où il faut faire appel à son dévoument. Si nous n'écoutions que les élans de notre reconnaissance, chers donateurs et chères donatrices, nous proclamerions bien haut vos noms et vos libéralités, mais la crainte de blesser votre modestie nous arrête et nous nous bornons à les murmurer dans une prière que nous adressons à Dieu pour qu'il vous bénisse en même temps que notre œuvre.

Saumur, le 24 novembre 1889.

—

RAPPORT DE M. FOUCHER, TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, jeudi dernier, à une séance des divers membres du Comité de la Croix Rouge française constitué à Saumur, séance à laquelle ont bien voulu assister Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de l'œuvre, j'ai eu l'honneur de faire connaître le nombre des adhérents, le chiffre des recettes et celui des dépenses faites jusque là.

Le nombre des adhérents était déjà de 425, se décomposant ainsi :

1° Seize fondateurs perpétuels à souscription de 250 fr.

2° Trente-huit souscripteurs fondateurs, à souscription de 30 fr.

3° Trois cent cinquante-six adhérents, souscripteurs à 6 fr.; en plus nous avions onze souscripteurs à 10 fr., et quatre souscripteurs à 20 fr.

Les recettes se montaient alors à 5,329 fr., déduction faite des frais.

4° Plusieurs communes : Le Coudray, Artannes, Distré, Chacé, Doué-la-Fontaine, les Rosiers, Brézé ont aussi adhéré par l'organe de leurs Conseils municipaux ; l'une, Doué-la-Fontaine comme fondateur perpétuel, les autres à titre de fondateur.

Plusieurs autres communes ont fait preuve d'une grande générosité : Saint-Hilaire-Saint-Florent nous a donné environ cinquante adhérents et plus de deux mille francs ; Varrains, Bagneux, Chacé nous donnent près de soixante adhésions.

Beaucoup de souscriptions n'ont pas encore été touchées, soit par suite de l'absence des adhérents, soit parce que le chiffre de leurs adhésions ne nous est pas encore connu.

Nous ne connaissons pas encore le nombre des adhésions des communes d'Allonnes, Doué-la-Fontaine, Nueil, Vihiers, Montreuil-Bellay, Fontevrault, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Bagneux, communes dans lesquelles des dames dévouées ont bien voulu remplir les fonctions pénibles de déléguées du Comité et recevoir les souscriptions.

Quoi qu'il en soit et malgré ces lacunes, le Comité compte aujourd'hui, à cette heure, près de cinq cents adhérents et son encaisse approche de huit mille francs.

On a souvent parlé de l'éloquence des chiffres : rien ne me paraît porter plus haut l'honneur de notre pays saumurois que le bilan de générosité que je viens de vous présenter.

Il y a quelques jours seulement qu'une idée de pur patriotisme, supérieure à tous les intérêts de parti, a été semée dans vos cœurs ; voici comment vous avez trouvé moyen de la faire fructifier ; voici comment, Mesdames et Messieurs, vous avez établi au milieu de vous, sur de larges bases, l'œuvre de charité et de prévoyance qui s'appelle :

La Croix Rouge française.

—

DISCOURS DE M. LE Dr TRIAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je dois à l'excessive bienveillance de notre distingué président, le docteur Besnard, dont vous venez d'applaudir à l'instant la sympathique et chaleureuse allocution, l'honneur très grand d'assister aujourd'hui à la première assemblée générale des membres souscripteurs et fondateurs de votre Comité. Je le remercie d'avoir bien voulu m'associer à cette fête de famille. — Je ne saurais surtout trop le remercier de me fournir l'occasion de lui dire publiquement combien la Société de secours aux blessés militaires lui est reconnaissante de l'active et zélée direction qu'il a imprimée à l'œuvre dans votre patriotique cité.

Dans ces félicitations, qui n'auraient aucune valeur dans ma bouche, si je n'étais l'interprète du Conseil central, présidé avec tant d'éclat et d'autorité par l'illustre maréchal de Mac-Mahon, vous avez tous votre part, Mesdames et Messieurs, car vous êtes tous les collaborateurs actifs, incessants, dévoués de votre Comité départemental, et étroitement associés au but dont il poursuit la réalisation.

C'est en effet un trait commun aux groupes de notre Société, que cette généreuse solidarité qui en unit tous les membres dans une intime communauté de charité, de patriotisme et de désintéressement personnel.

Pendant qu'en effet, dans les temps troublés et difficiles que nous traversons, d'autres se livrent à des luttes passionnées pour la satisfaction de leurs ambitions ou de leurs intérêts et compromettent quelquefois, dans ces combats décevants, l'intégrité de leur honneur et de leur patriotisme ; vous, et ce sera votre éternelle gloire devant l'histoire, sourds aux arrière-pensées personnelles, reniant toute idée d'ambition, ne sollicitant et n'attendant rien de personne, ni places, ni faveurs, ni honneurs, étrangers à toutes les compétitions et à toutes les luttes politiques, ne connaissant vraiment qu'un seul parti : la France, qu'un mot d'ordre : la Charité, qu'un insigne : le sublime emblème de la Rédemption, l'œil fixé sur les événements de demain, attentifs aux redoutables éventualités qui peuvent surgir, vous travaillez en silence à atténuer les maux que nous prévoyons, à organiser les moyens de salut, à grouper à l'avance les ressources de tout ordre qui sont nécessaires à votre admirable mission. En un mot, pour me servir d'une expression qui peut être appliquée à une œuvre militaire, pendant que d'autres préparent la mobilisation de l'armée, vous préparez la mobilisation de la charité.

Les résultats que vous avez réalisés dans cette voie sont saisissants et bien propres à vous inspirer le plus légitime orgueil. Il y a à peine quelques mois que vous avez relevé en ce pays le glorieux pavillon de la Croix Rouge de France, et déjà vous vous êtes donné une organisation complète, avec votre double Conseil d'arrondissement, vos Comités de dames et d'hommes ayant à leur tête les personnes les plus sympathiques et les plus justement honorées de ce pays. Vous avez réuni de nombreux adhérents, dont nous saluons ici avec joie la présence, intéressé les municipalités à votre œuvre patriotique, créé une caisse de secours, un trésor de guerre dont votre dévoué trésorier vient de nous décrire l'état florissant, et organiser un dépôt de lingerie que des mains pieuses se sont donné le soin d'entretenir et d'accroître indéfiniment.

C'est là, Mesdames et Messieurs, une noble et grande tâche. Cette tâche, vous l'accomplissez au nom de la *Société de secours aux blessés militaires*. C'est elle qui a invoqué et groupé vos dévouements, c'est elle qui a fait appel à vos sentiments généreux, à votre foi chrétienne, à votre tendresse maternelle, à votre sollicitude conjugale, à votre amour pour la Patrie française et vous a réunis, du nord au midi, de l'est à l'ouest, dans la plus grande pensée de concorde, de dévouement et de bienfaisance qui ait jamais été rêvée.

Mais, cette œuvre que vous venez d'organiser à Saumur avec un succès qui vous fait un si grand honneur, d'autres l'ont établies ailleurs, et c'est le groupement de toutes ces œuvres départementales sous la direction du Conseil central qui constitue la Société même de secours aux blessés militaires à laquelle vous appartenez..... de cette Société qui a trouvé si rapidement le chemin de vos cœurs, qui rayonne, comme on le rappelait tout à l'heure, dans la France entière et dans ses colonies, quelle est elle?

Quels sont donc son passé, ses moyens d'action, son organisation actuelle? Voilà ce que je voudrais maintenant vous dire, puisque votre bienveillante indulgence consent pour la seconde fois à m'accorder quelques instants d'attention.

II

Le 22 août 1884, un certain nombre de gouvernements signaient à Genève un traité international qui est devenu célèbre sous le nom de *Convention de Genève*. Ce traité, qui est bien plus glorieux pour la civilisation que bien des instruments diplomatiques, et qui sera le triomphe de l'humanité dans cette fin du XIXe siècle, prend sous sa protection les blessés et les malades des deux armées. Il pose en principe le respect dont ils doivent être l'objet et établit dans ce but la neutralisation des ambu-

---

13 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

L'Arabe resta impassible, l'œil grave, passant lentement la main dans sa longue barbe.

Pourquoi s'émouvoir? semblait dire ce silence. Tout ce qui arrive, le destin l'a voulu. Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète.

Gaston répéta sa demande d'un accent plein d'anxiété. Alors le vieux Kabyle, qui ne parlait que la langue indigène, fit entendre un son prolongé, auquel répondit un cri de même nature, et un bel enfant, qui, dans la cour voisine, faisait de la fantasia sur son cheval, apparut aussitôt, le nouveau venu échangea quelques mots en arabe avec son père, puis, levant sur le marquis son œil à l'expression caressante, comme celle de tous les beaux yeux d'Orient, il salua selon la mode arabe : un baiser du bout des doigts.

Le jeune Kabyle parlait un français à peu près intelligible, et, dans un langage guttural, tantôt précipité, tantôt coupé de silences, il apprit au jeune homme que son père était le gardien de la villa ; que maintenant elle appartenait à un riche Écossais ; que prochainement elle serait mise en vente...

La voix émue, il ajouta :

— Le malheur est venu ici. Le maître est mort. La bonne dame aussi. Et la belle demoiselle partie bien loin, bien loin, pour la France... Ne jamais revenir !

Gaston respira. Certes, il était profondément affecté en songeant aux chagrins qui avaient accablé Mlle de Guérande ; mais enfin elle vivait. Il pourrait la revoir, la consoler. Il partirait le soir même. Le consul d'Alger saurait, sans doute, lui donner l'adresse de l'orpheline.

Était-elle en Bretagne? Était-elle à Paris? Peu lui importait. Son cœur lui disait tout bas qu'il reverrait Germaine.

Mais jusqu'ici son cœur l'avait trompé.

A son grand chagrin, toutes ses démarches pour retrouver Mlle de Guérande étaient demeurées infructueuses. Il était revenu désolé au Roscoat. Le matin même, il venait d'écrire une nouvelle lettre au consul d'Alger, une lettre presque découragée... désespérée... L'obstacle, l'absence, la difficulté de se rapprocher de Germaine avivaient en quelque sorte sa sympathie. Et, tout à coup, ce nom de Mlle de Guérande était prononcé par mistress Morridge. Margaret connaissait Germaine... Margaret était son amie.

— Marc, Marc, s'écria Gaston, qu'il me tarde de monter sur le pont du *White-Swan*, de recueillir les renseignements désirés... Que les heures qui me séparent de ma visite à miss Mac-Bayle vont me paraître lentes !

Les deux amis se tenaient toujours sur la terrasse.

En cet instant M. Richebrac, suivi de Luco, traversait le parc.

— Mounsieu, dit ce dernier, s'arrêtant soudain, et demeurant à demi caché dans l'ombre d'un massif, mounsieu, régardez donc coumme noutre zoune marqouis est plounzé dans dé graves réflexiouns. Ah! zé souis countent.

— Et pourquoi donc, mon brave Luco?

L'Italien reprit avec finesse :

— Pourquoi zé souis countent? Mais vous né counnaisssez donc pas les zounes cœurs! Ça coummence par rêver, rêver... et pouis l'amour, il vient après. Et té! c'est bien sour, mounsieu Gastoun il est en train dé coumpouser oun souperbe rouman ; et la belle est là, tout près, sour lé pétit navire. Mais, vouyez donc la prounelle dé mounsieu lé marqouis? Elle né quoitte pas les flouts bleus. Elle flamboie. Elle darde sur lé zoli *White-Swan*, coumme l'œil dou serpent qui fascine oune gracious gazelle.

— C'est vrai, mon bon Luco, s'écria M. Richebrac, dont le visage s'épanouit de plaisir. Je crois, en vérité, que mon petit-fils va mordre à nos amorces. Vois-tu, je lui ai inculqué de si sages principes! Pouvait-il demeurer insensible aux charmes et à la fortune de miss Mac-Bayle? Oui, oui, Luco, tu as raison, il compose un roman, un beau roman. Ses yeux sont toujours dirigés vers le *White-Swan* comme vers un phare d'espérance... Maintenant, ils s'attendrissent! Sainte mère des anges! Je puis donc faire préparer mes vêtements de noce, un costume tout à la fois élégant et riche, quelque chose rappelant le faste de l'Orient, sans cependant choquer le bon goût de la correcte Europe... *All right! all right!* comme dit Margaret, vienne l'automne, et nous aurons ici la plus belle noce qui ait jamais ébloui la terre de Bretagne !

— *All right! all right!* reprit Luco en

lances, des hôpitaux militaires, du personnel sanitaire et de l'habitant qui aura recueilli des blessés dans sa maison. Il va même plus loin, il prescrit aux belligérants de faire appel au dévouement de chacun.

Ainsi, Messieurs, au moment même où couvait sourdement la grande guerre qui pèse si lourdement sur notre génération, à l'heure précise où les moyens de destruction militaire se multipliaient, et où tous les efforts du génie de l'homme paraissaient tendre au perfectionnement indéfini de ces engins meurtriers, au moment où les armées vont englober sans exception de situation, de rang social, de fortune, de carrière, tous les enfants d'une même patrie, voici une nouvelle conquête morale qui s'élève à l'horizon, un droit nouveau qui luit devant nous : le respect et la protection des blessés !

Le respect et la protection des blessés ! Saluons, Messieurs, ces mots nouveaux, saluons cette grande victoire de l'humanité sur la barbarie. Si les amis de la paix universelle et sociale n'ont pu, en ce siècle de fer, anéantir les causes profondes qui portent les nations à se jeter les unes sur les autres, ils auront du moins créé une formule qui limite, dans le présent, comme dans l'avenir, les périls inutiles et les horreurs superflues de la guerre.

Sous l'influence de l'idée généreuse qui a suscité cette nouvelle formule du droit militaire dans notre société contemporaine, la protection des blessés ne reste pas une vaine phrase philanthropique, ni une de ces décevantes propositions diplomatiques que l'égoïsme des nations sait aussi vite oublier qu'elle les a enregistrées. A l'abri de l'étendard international se constituent rapidement de puissantes associations qui couvrent bientôt toute l'Europe et font entrer dans la féconde réalisation de la pratique les vues généreuses du Congrès de Genève.

Chaque nation fonde son association, autonome, nationale, n'ayant avec celle de la nation voisine d'autre communauté que le symbole commun et les liens de sympathie et de solidarité généreuse unissant des sociétés qui se proposent le même but de charité et de patriotisme.

Une des premières, dans cette France, qui est l'éternelle et constante patrie des grandes idées chevaleresques, était fondée la *Société française de secours aux blessés militaires* ; c'était en 1864.

Immédiatement, elle en détermine le but avec la netteté et la précision qui n'appartient qu'aux œuvres françaises et ce but est condensé tout entier dans l'article 1er de ses statuts :

« La Société a pour objet de concourir par tous les moyens en son pouvoir au soulagement des blessés sur le champ de bataille, dans les ambulances et les hôpitaux. »

Voilà, Messieurs, quel était le programme de l'œuvre nouvelle. Nous allons voir tout à l'heure comment on l'a réalisé. Mais avant de vous dire le rôle glorieux de notre Société pendant la guerre, permettez-moi de réfuter quelques objections que j'ai entendu parfois émettre autour de nous. *(A suivre.)*

ébauchant un entrechat. Oui, la nouce séra belle. Nous counvouquérouns toutes les mousiques dé la France, dé l'Armourique et dé l'Ourient : les binious, les floûtes, les tambourins, sans oublier la mandouline. Et nous danserouns, nous danserouns des tarentellas ; et nous boirouns, nous boirouns dou sampagne écoumeux et la sartrouse terminéra la fête. Ah ! Mounsieur, vous êtes vraiment oun houreux mourtel ! Tout vous réoussit à souhait... C'est *parfait, parrfait !*

Et, mettant une intonation inimitable dans la prononciation de cet adjectif, qui exprimait son entière satisfaction, Luco quitta le massif qui lui servait d'abri, et se dirigea, accompagnant son maître, vers l'écurie où tous deux voulaient admirer l'effet d'une nouvelle selle (style oriental) sur le bai-brun de Gaston.

Oui, le marquis de Trémeur était toujours plongé dans sa rêverie, les yeux toujours fixés sur le *White-Swan*, et, tremblant de désir, d'impatience, il songeait :

— Je vais donc connaître enfin le sort de Mlle de Guérande ! Aujourd'hui même j'interrogerai miss Mac-Bayle.

(A suivre.)

ÉLECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

(Renouvellement partiel de 1889)

Scrutin du 1er décembre

Voici la circulaire et les candidatures que présente un groupe de Commerçants de notre ville :

Messieurs les électeurs au Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur

Une de nos institutions les plus libérales, celle des tribunaux de commerce, est généralement menacée dans son existence, et tout particulièrement le Tribunal de l'arrondissement de Saumur pourrait peut-être disparaître par suite de la grande abstention des électeurs aux jours de votes.

Nul n'ignore que la principale cause de cette très regrettable abstention est due à l'indifférence qu'entraîne toujours une seule liste de candidats ; tout le monde la déplore, mais c'est à qui ne fera pas le nécessaire pour stimuler le zèle des électeurs.

Dans cet ordre d'idées et dans le but d'attirer aux urnes du 1er décembre un plus grand nombre de votants, un groupe de commerçants, acceptant les deux juges présentés, a pris la résolution de soumettre au vote des électeurs une deuxième liste de trois candidats, pour les sièges de juges suppléants vacants.

Un Groupe de Commerçants.

Juges

MM. Florestan BAUGÉ.
Stéphane MILON.

Juges suppléants

MM. LEMOINE, ancien juge au Tribunal de Commerce.
Ernest FORGE, industriel.
Charles POISSON, négociant.

Température. — Depuis ce matin, la température s'est sensiblement abaissée, et le vent, soufflant du nord-ouest depuis plusieurs jours, est remonté au nord.

Aujourd'hui, vers midi, quelques flocons de neige sont tombés ; le temps reste froid et fait craindre que l'hiver vienne s'affirmer avec son cortège habituel de neige et de frimas.

Longué. — Les électeurs du canton de Longué sont convoqués le dimanche 15 décembre pour élire un conseiller d'arrondissement.

ANGERS. — *Nouvelles arrestations* — Les arrestations continuent. Espérons, dit l'*Anjou*, que la police arrivera à purger notre ville de tous les bandits qui s'y étaient réfugiés.

On vient encore d'arrêter un des principaux voleurs, un nommé Cassé, qui habitait passage Lesseps, avec une femme Thomas. Ce triste personnage braconnait, volait, recélait et achetait aux autres voleurs les objets qu'ils avaient pris.

Cassé n'avait pas craint de s'installer sur la place des Halles, comme marchand de volailles, et il paraît qu'il était très recherché des cuisinières qui, bien entendu, ignoraient l'origine du gibier qu'elles se procuraient chez lui.

D'autres arrestations ont encore été faites, mais, faute de preuves, les individus pris ont été relâchés.

Les perquisitions continuent.

Segré. — Par décret du 9 novembre 1889, M. Dezaunay a été nommé avoué près le tribunal de Segré, en remplacement de Me Louis, démissionnaire en sa faveur. Il a prêté serment à l'audience du 20 novembre.

LOUDUN. — *Tentative de vol.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, par escalade et effraction, dans la maison de M. Dutemple, à Loudun, qui habite aux Trois-Moutiers, et ne vient que passagèrement, laissant sa maison inhabitée. C'est dans une de ces dernières vistes, que M. Dutemple a constaté les dégâts commis chez lui, qui consistent en portes brisées, serrures fracturées et forcées.

Les malfaiteurs, après avoir parcouru et fouillé minutieusement toute la maison, se sont retirés bredouilles après avoir, toutefois, absorbé le contenu d'un bocal de cerises, ce qui n'était pas, certainement, le but de leur expédition.

La justice informe.

LE DRAME DE CHANTENAY

Dimanche, dans l'après-midi, le parquet de Nantes s'est transporté à Chantenay, où il a commencé une enquête.

Une terrible découverte avait été faite le matin. Dans une chambre de la maison Gruau, Chemin-Neuf, on avait trouvé trois corps inanimés. C'étaient ceux du nommé Dumoulin, portefaix, de la femme Viaud et de sa petite fille âgée de 11 mois.

Au milieu de la chambre, étaient deux réchauds contenant encore quelques morceaux de charbon éteints.

Bientôt on remarqua que Dumoulin respirait encore. Les docteurs Charrier et Chauvet, qui étaient présents, lui donnèrent des soins. Il ouvrit les yeux et put parler.

La femme Viaud vivait depuis longtemps déjà en mauvaise intelligence avec son mari. Celui-ci avait demandé la séparation légale, et comme il fallait prouver la faute de la femme, le garde-champêtre David avait été chargé de la surveiller.

Samedi dernier, il s'était rendu au domicile qu'elle habitait, et il avait trouvé Dumoulin caché sous un matelas.

C'est à la suite de cet incident que Dumoulin et la femme Viaud avaient résolu de se donner la mort.

Samedi soir ils avaient allumé deux réchauds et s'étaient couchés. Le lendemain matin, vers cinq heures, Dumoulin s'était réveillé ; la femme Viaud et sa fille étaient mortes ; il avait rallumé les réchauds et s'était rendormi.

Dumoulin a été arrêté et conduit aussitôt à la chambre de sûreté, puis avant-hier il a été amené à la prison de Nantes.

Il a demandé à assister à l'autopsie des cadavres faite lundi par le docteur Olive.

On a trouvé deux lettres : l'une de la femme Viaud, dans laquelle celle-ci fait ses adieux à sa famille et déclare qu'elle fait mourir sa fille avec elle pour l'empêcher d'être malheureuse ; l'autre, de Dumoulin, qui contient un testament.

L'ordre d'écrou décerné contre Dumoulin, porte : double meurtre à l'aide d'un empoisonnement par le charbon.

A LA BASSE-MOTTE

Les obsèques de Mme d'Hannoncelles, fille du général de Charette, auront lieu demain jeudi 28 novembre, à la Basse-Motte, dans la chapelle que le général a fait élever dans sa propriété, et où sa fille s'était mariée il y a deux ans.

Le convoi partira de la gare de La Gouesnière, ligne de Saint-Malo, à 10 heures du matin.

Déjà, il y a deux ans, le général avait perdu un de ses fils, Athanase de Charette.

Que de tristesses, que de deuils ont rempli la Basse-Motte en ces dernières années !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 novembre 1889.

Malgré le peu d'animation qui règne sur le marché, les cours sont assez soutenus : 3 0/0, 87.60 ; 4 1/2 0/0, 105.10.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 1,307.50. Les obligations foncières et communales ont été, comme de coutume, l'objet de très bons achats.

La Banque de Paris et des Pas-Bas cote 807.50. Les actions de la Banque Nationale du Brésil sont très fermes à 103.75 de prime.

La Société Générale est tenue à 457.50. La Banque d'Escompte fait 530. Les actions de la Société Decauville dont l'émission sera close aujourd'hui sont demandées à 20 fr. de prime, c'est une preuve indiscutable du succès de l'opération.

Le Crédit Lyonnais monte à 687.50. Les obligations du Gaz de Madrid à l'émission desquelles cet établissement accorde son patronage sont activement recherchées. Les capitalistes saisissent avec empressement l'occasion de mettre en portefeuille des titres rapportant net 4.43 0/0.

Voici les résultats connus de la souscription aux actions nouvelles du Comptoir National d'Escompte : 79,500 titres ont été souscrits par les actionnaires privilégiés et 160,000 par le public. Ces dernières souscriptions seront remboursées en totalité.

Le Panama passe de 56.25 à 60. L'Alpine est ferme à 209.75. Les actions de la Galicia ont un marché actif de 22.75 à 23. On s'occupe également beaucoup du Cactus sur lequel on voit un mouvement assez vif.

L'obligation des Chemins Économiques reste à 383.75.

Informations financières. — La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, 11e année, se charge de toutes les opérations de Bourse aux mêmes conditions que les agents de change.

Il est seul, car la concurrence est impossible ! — Châteauneuf (Nièvre), le 20 juin 1889. — Je ne saurais jamais assez vous remercier de votre excellent Baume Victor, le seul remède contre les douleurs. Depuis plus de dix ans, je souffrais de douleurs rhumatismales, contre lesquelles j'avais employé tous les remèdes sans résultat ; votre Baume Victor m'a complètement guéri. (Sig. lég.) Baillard.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 28 novembre

Roméo et Juliette, opéra en 5 actes, 6 tableaux et un prologue.

Samedi 30 novembre

Zampa, pour les représentations de M. Giraud.

LE MONDE ILLUSTRÉ
13, quai Voltaire, Paris
Paraissant le samedi de chaque semaine
Sommaire du 23 Novembre :

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Inauguration de la statue d'Alphonse de Neuville ; M. Edouard Detaille ; La bataille de Rézonville. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Bibliographie. — Le monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille, par Layaud. — Rébus.

Gravures : Inauguration de la statue d'Alphonse de Neuville. — Alphonse de Neuville. — Edouard Detaille. — Panorama de la bataille de Rézonville. — Rébus. — Récréations.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
De **A. RIVAUD**
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur
P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent. ;
Hors ville, par 5 kilos, 80 cent ;
Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent. ;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent. :
Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent. ;
Hors ville, par 5 kilos, 85 cent. ;
Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent. ;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

Paul GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, 26.

A CÉDER

Pour cause de décès

UN BON COMMERCE

De Librairie, Papeterie et Journaux,

A Angers, au centre des affaires.

S'adresser audit Me BRUNET, notaire. (900)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890,

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

A Vendre ou à Louer

MAISON

Nouvellement restaurée,

55, rue de Bordeaux.

S'adresser à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis. (948)

MAISON A LOUER

Place du Port-Saint-Nicolas

S'adresser à M. CORNILLEAU aîné, place du Port-Saint-Nicolas.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

DÉPOT de Pain GLUTEN

et Pâtes alimentaires au Gluten, à l'usage des *Diabétiques*, chez M. GUTH, boulanger, rue Saint-Nicolas. (941)

VOITURES NEUVES et d'OCCASION

et **CAMION** A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

---

2 ÉTUDES DE NOTAIRE à céder

en Touraine. — Produits, 15,500 et 21,000. — Lignes ferrées.

ON DEMANDE A ACHETER **une Etude de notaire** d'un produit de 15 à 20,000, dans chef-lieu de canton ou d'arrondissement. Et une autre d'un produit de 7 à 8,000.

S'adresser à M. FLEURIAU, banquier, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1re classe, 27, rue de la Tonnelle.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'**estomac**, du **foie** et des **nerfs**, telles que **flatuosités, ballonnement** du **ventre** et **assoupissements** après le repas, **échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation** de la **bile** et de **glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions** de la **peau**, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** ***PURIFIENT*** le ***SANG*** et en ***RÉGULARISENT LE COURS.***

A ce titre elles se recommandent surtout à ***l'USAGE des DAMES.*** La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse **CINQ MILLIONS de BOITES.**

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :

62, Avenue des Champs-Elysées, 62

et Pharmacie **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS**

Détail dans toutes les Pharmacies.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **défiant toute concurrence**.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES			CHOCOLATS IMBERT		
Menier,	le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin,	le 1/2 kil.,	1.30
Planteur,	—	1.65	— surfin,	—	1.60
Cie Coloniale,	—	2.20	Supérieur vanillé,	—	1.90
Félix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50,		1.70	Double vanille,	—	2.10
Express, les 6 déjeuners, 90 et		1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.		

N. B. *Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.*

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

Mme CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 5			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)				»				»	
(arrivée)	12 41				4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 15	9 9		11 39			6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55	»	
SAUMUR (Etat)			Mixte matin						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 38	11 36	»	3 3	5 33		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivy		8 10	12 10	»	3 27	5 59		»	
Blou		8 19	12 19	»	3 35	6 8		»	
Vernantes		8 32	12 33	»	3 46	6 20		»	
Linières-Bouton		8 45	12 46	»	3 57	6 32		»	
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. sor	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 55	12 53	
Moncontour		7 41	10 48	2 27	
Loudun		8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38	
— (dép.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
— (dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
— (départ)	3 27	7 52	11 21	1 17	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	5 5
Vivy	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46	5 21
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	5 43
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 57
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	12 51	6 13
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	6 27
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	6 40

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur *188*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,